

blient que les moyens du beau sont multiples et dépendent des mœurs et de la civilisation. L'artiste remplit sa mission dès qu'il les emploie avec pureté d'intention. De fait, je n'oserais pas dire que le plus bel unisson populaire entonné sous les voûtes majestueuses de la cathédrale de Cologne, m'ait plus porté à la dévotion que la simple cantilène que j'ai entendu chanter, sur la route du Pausilippe, devant l'image d'une Madone, en pleine rue, par deux petites filles du peuple.

J'exprime, en terminant mon rapport sur la ville de Naples, tous mes remerciements à M. Le Riche, consul belge, pour les services qu'il a bien voulu me rendre dans l'accomplissement de ma mission.

Un mot sur les musiques d'harmonie militaire.

J'en ai entendu un grand nombre. Dans toutes les villes où je me suis arrêté, j'ai cherché à vérifier si les impressions que j'avais reçues à Rome devaient se confirmer en province. Je consigne mes conclusions sous la rubrique de Naples, parce qu'à partir de cette ville ma conviction a été faite.

Ces musiques sont inférieures à celles de Belgique, de France, d'Allemagne et surtout d'Autriche. Les proportions orchestrales sont défectueuses, le choix des morceaux manque, en général, de goût. Il n'y a pas de finesse, pas de couleur dans l'exécution, et les cuivres bas sont d'un éclat de son à briser le tympan des oreilles. Je suis porté à croire que le public italien n'aime pas les fantaisies développées, ces arrangements sur motifs d'opéras, si intelligemment et parfois si savamment combinés, avec effets de contraste et de gradation, pots-pourris charmants dans lesquels nos Snels, nos Hanssens, nos Bender, nos Staps, Labory, Schröder, Painparé, Van den Bogaerde et autres se sont fait une brillante réputation. Voilà peut-être l'excuse des chefs d'orchestre italiens, mais, en tout cas, sur dix concerts militaires donnés en Italie et sur dix donnés en Belgique, n'importent les régiments, j'estime que nous en aurions sept dépassant par l'intérêt du programme, par la valeur des solistes, par les nuances, la vigueur et les qualités d'ensemble, ceux de la Péninsule.

D'où provient cette infériorité? Je l'attribue à deux causes. D'abord à la facture instrumentale, qui est défectueuse; en second lieu, à la triste position sociale que la loi italienne fait aux chefs de Banda.

Je l'ai déjà constaté plusieurs fois dans le courant de ce rapport, les instruments, ceux de cuivre surtout, ne possèdent pas le timbre naturel du rôle qu'ils ont à remplir dans les *tutti*. La sonorité d'ensemble n'a pas les proportions voulues. Le système et les familles Sax ont été imités, mais avec toutes leurs exagérations. De plus, un instrument italien quelconque, pris isolément, vaut moins que son pareil fabriqué chez nous ou en France. Voilà la première cause d'infériorité.

Les chefs de banda, en deuxième lieu, sont de simples sous-officiers, ce qui est regrettable. Je me flatte d'être de ceux qui, il y a vingt ans, ont soutenu dans la presse belge la nécessité d'élever le rang de nos braves chefs militaires. Il faut habiter la province, pour savoir combien dans les petites villes, où tout le monde se connaît, le chef de musique sous-officier est isolé dans la société. Il est forcé de fuir les réunions du beau monde, malgré les égards que, le plus souvent, ses supérieurs ont pour lui. Médiocrement rétribué, il doit chercher dans le produit de leçons payées un accroissement de ressources, et il ne lui reste que tout juste le temps de diriger ses répétitions d'ensemble, au lieu de pouvoir instruire chaque musicien gagiste en particulier.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de m'arrêter encore un instant sur ce sujet qui intéresse autant la Belgique, que la France et l'Italie.

Grâce aux brochures publiées par M. le général Trumper, nos règlements belges sont aujourd'hui modifiés, et il

est devenu possible aux chefs de musique dans l'armée d'arriver au grade de lieutenant, après un certain nombre d'années de service. Mais la loi actuelle est-elle suffisante? Je ne le crois pas.

Je conseillerais pour notre pays, comme pour l'Italie, où cela est encore bien plus nécessaire, l'adoption des mesures proposées récemment pour la France par M. Descoins, chef de musique au 34^{ème} de ligne de ce dernier pays.

M. Descoins le dit très bien, le corps de musique est et doit être considéré comme une compagnie. Ce principe posé, il en résulte qu'en Italie, ces compagnies n'ont que des soldats et un sergent-major; en France et en Belgique un sous-officier et parfois un lieutenant.

M. Descoins trouve que ce qui manque aux orchestres militaires, c'est un noyau de professeurs rattachés au régiment par une paie suffisante. Il voudrait qu'il y eût, outre l'officier de musique, deux musiciens traités sur le pied des sergents-majors et quatre assimilés aux sergents. Ce sont là, dit M. Alfred d'Aunay, à qui j'emprunte ces détails, des positions modestes mais suffisantes, et qui décideraient maint musiciens à renoncer aux déboires des positions civiles. Elles auraient de l'analogie avec celles des *maestrini* dans les Conservatoires italiens.

Enfin, M. Descoins demande que certains directeurs puissent parvenir jusqu'au grade de capitaine, et il prouve que la question financière n'est pas mêlée aux réformes qu'il préconise.

Pour l'Italie, M. Déselé, que je crois également être chef de musique dans l'armée, vient de faire un travail analogue à celui de M. Descoins, en France. S. E. le Ministre de la Guerre d'Italie a autorisé M. Déselé à livrer sa notice à la publicité.

Je termine ici cette petite digression. La question est des plus intéressantes au point de vue de la propagation de l'art. Les musiques militaires jouiront toujours d'une réelle influence au point de vue populaire.

A Continuer.

NOUVELLES ARTISTIQUES CANADIENNES.

—La Gazette de Sorel du 29 mars contient une intéressante Chronique musicale, signée "De Prévert".

—M. J. Sheridan s'est démis de la charge de maître de chapelle de la Cathédrale qu'il remplissait depuis trois ans.

—Nous apprenons que le chœur des enfants des Frères de Sorel, sous la direction du Révd. Frère Nereus, fait de très-sensibles progrès.

—Son Excellence le Gouverneur-Général et Son Altesse Royale ont gracieusement consenti à devenir les patrons de la Société Chorale d'Ottawa.

—La livraison de février de la Revue de Montréal contient une intéressante chronique, de M. G. Couture, sur les événements musicaux de 1878.

—La fanfare de Beauport et M. Calixa Lavallée ajoutaient à l'éclat du concert de la St. Patrice, donné à Québec par l'Institut Littéraire Irlandais.

—A l'occasion de la solennité de St. Joseph et des Quarante Heures, le chœur de chant de l'église St. Jacques a exécuté la messe à voix d'hommes de Van Bree.

—Nous recevons de la maison C. J. Whitney, de Détroit, Mich., une romance due au talent fécond de M. Salomon Mazurette, et intitulée *Forever and forever*.